

# Elections au Ministère Jeunesse et Sports pour le CTM :

## Votez FSU !

### Le renouvellement du CTM

Les personnels du MJS sont appelés à voter le 30 juin 2016, suite à un recours de l'UNSA, concernant l'attribution du 15<sup>ème</sup> siège. Pour la FSU (liste SNEP - EPA), l'enjeu est d'importance, car au-delà du maintien des 2 sièges qui sont les nôtres aujourd'hui, des moyens syndicaux qui en découlent, il est tout à fait envisageable de conquérir un 3<sup>ème</sup> siège (seulement 30 voix nous manquaient pour devenir le 2<sup>ème</sup> syndicat des personnels JS).

Le syndicalisme qui est le nôtre (tant sur le champ du Sport que celui de l'Education Populaire) ne se confondra jamais avec l'accompagnement sans visée et le renoncement revendicatif.

Les luttes d'aujourd'hui en témoignent, la FSU a une haute idée du Service Public du Sport et du service aux usagers.

A Jeunesse et Sports, nous militons entre autre pour :

→ Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice dans un pôle éducatif interministériel

Les personnels sont en souffrance. Les agents, passés de 8 000 à 5 000, sont isolés et la réforme territoriale amplifie les difficultés. Sortir des ministères dits sociaux, retrouver une DRH compétente et respectueuse des statuts éduca-

tifs, techniques et pédagogiques des personnels demeure une urgence vitale. Reconstruire le réseau Jeunesse et Sports avec DR/Unités Départementales/CREPS est la seule option.

→ Un service public national fort du sport et de l'éducation populaire

Défendre les valeurs émancipatrices du sport et de l'éducation populaire est pour nous une priorité, tout comme la démocratisation des pratiques. Nous avons besoin d'un véritable plan de relance du sport et des politiques d'éducation complémentaires à l'École pour contribuer au « vivre ensemble ». Au lieu de discours et d'empilement de programmes, nous demandons une loi de programmation et d'orientation avec le doublement immédiat du budget Jeunesse et Sports.

→ Des conditions de travail permettant aux agents d'exercer leurs missions au service du public

- Préserver les missions de tous les PTP (PS, CTPS, CEPJ) en s'appuyant sur leurs compétences techniques et pédagogiques ; revenir à une gestion unique de tous les profs de sport (CTN, CTR, CAS, FOR).

- Continuer à défendre l'article 10 pour tous les PTP (autonomie de l'organisation du temps du travail) ; harmoniser par le haut la filière administrative, technique et ouvrière.

- Revaloriser les carrières à JS, sur la base des négociations qui ont commencé à l'Education Nationale pour les profs dans le cadre du PPCR (parcours professionnels carrières rémunérations) avec refonte des grilles, avancement unique et accès à la hors classe pour tous.

tifs, techniques et pédagogiques des personnels demeure une urgence vitale. Reconstruire le réseau Jeunesse et Sports avec DR/Unités Départementales/CREPS est la seule option.

- Maintenir l'emploi en régions reconfigurées : pour des affectations pérennes et un maillage territorial complet.

- Améliorer le dispositif dit « Sauvadet » pour aboutir à une titularisation temps plein sur des corps et métiers adaptés, limitant les CDI « fonction publique ».

Pour le 30 juin, chaque voix compte ! ■

Le groupe sport



## Développement de la pratique et de l'enseignement des APSA à l'université : où en est-on ?

Le Ministère répond à minima par une charte du sport à l'université mais qui devient un point d'appui.

Cette Charte « pour le développement du sport à l'université »... au sens « de toutes les APSA qui peuvent être proposées dans le cadre universitaire », a été signée le 26 mai par le MENESR, la CPU (conférence des présidents d'université) et le GNDS (groupement des directeur-riche-s des SUAPS).

Ce n'est qu'une énième charte sur différents thèmes pour l'université. Elle n'a donc pas force de loi et ne comporte aucun moyens attachés (financier, postes,...), question centrale pour le développement du sport à l'université.

Mais, faute d'un rapport de force plus conséquent dans le contexte actuel sur cette problématique, cette charte traduit malgré tout un combat, engagé par le SNEP-FSU et le GNDS depuis près de 9 ans (incluant le dernier rapport Auneau - Diagona de 2008), et constitue un début de positionnement de ce ministère avec la CPU pour démocratiser le sport à l'université.

Au delà de certaines écritures discutables sur le sport comme étant par exemple, un élément d'attractivité (comprendre avantage compétitif) pour les universités ou de vœux pieux ; pour le SNEP-FSU, le contenu de cette charte pose plusieurs choses fondamentales, à savoir :

- « La pratique sportive objet de formation et de culture ».
- Les APSA comme objet d'études et comme moyens de formations, ainsi que leurs développements dans les cursus des étudiants à travers les unités d'enseignements (UE).

- La pratique des APSA comme élément favorisant l'intégration, la santé, une formation équilibrée et la réussite des étudiants.
- Les S(I)UAPS comme structures centrales de l'université avec leurs enseignants d'EPS pour développer la pratique des APSA et l'enseignement de l'EPS.
- Les SUAPS devenant le guichet unique pour toutes les pratiques sportives, incluant et apportant son concours aux AS et à la FFSU.
- L'élaboration d'un projet de politique sportive universitaire.

La nécessité de prévoir des installations sportives, du bon état de l'existant, ainsi qu'un financement pérenne pour celles-ci sont indiqués, mais restent dans leurs rédactions, un vœu pieu. Il est prévu un bilan de cette charte et elle doit être adoptée dans les conseils des universités.

Cette charte permet à tout le moins « de légitimer » l'existence, le rôle et les missions des SUAPS, outils du service public universitaire pour démocratiser la pratique des APSA.

Nos revendications et nos luttes pour des moyens à la hauteur des objectifs énoncés dans cette charte, sont elles aussi validées et donc à faire vivre. ■

pascal.anger@snepsu.net